cette dernière, pour avoir le prétexte d'établir la première.

M. Lallemand cite des exemples concluants. C'est en 1889 que fut fait le premier pas dans la voie dangereuse qu'il signale, par la loi sur les enfants maltraités et moralement abandonnés. Vint ensuite, en 1893, la loi sur l'assistance médicale qui a établi une regrettable inégalité.

Cette loi autorisant les communes à engager les dépenses qu'elles jugent nécessaires pour cette assistance, mais ne les obligeant qu'à payer la part que leurs ressources permettent, le reste restant à la charge de l'Etat, il advient que certaines d'entre elles n'ont à payer qu'une partie variable de ces dépenses, tandis que d'autres plus fortunées, doivent payer le montant intégral. Ces dernières, pour ne pas grever leur budget, réduisent le nombre des assistés et les autres l'augmentent en proportion de la part de dépenses qui incombe à l'Etat. Il s'ensuit que des gens bénéficient indûment de l'assistance médicale, au détriment d'autres qui y ont droit.

Actuellement, poursuit M. Lallemand, on veut légiférer sur l'assistance des vieillards et les rapports supposent qu'il n'existe rien en France pour eux; aucun ne fait mention des Petites Sœurs des Pauvres. Il semble que la charité privée n'existe pas. On peut, reprend l'orateur, on trouve qu'elle existe trop, et on la combat.

Il rappelle qu'un don fait par la duchesse de Galliera aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, pour être employé en secours de loyers a été annulé par le Conseil d'Etat sous prétexte que le but du don ne rentre pas dans les attributions des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui sont enseignantes et hospitalières. Il cite également l'annulation du don de deux maisons fait aux Sœurs de Saint-Joseph-du-Puy.

M. Lallemand montre combien est différente, sous ce rapport, la manière de faire chez les peuples étrangers où les fondations privées sont encouragées et favorisées.

« Cette charité légale qu'on veut réimplanter chez nous, conclut M. Lallemand, a été un désastre dans le passé; elle est une menace pour le présent et pour l'avenir. Que devons-nous faire? Il faut fortifier la charité privée, lui donner plus de cohésion, en former un bloc inexpugnable. C'est le but des Offices centraux qui doivent pour cela unir leurs efforts. »

Par leur moyen, fait-il remarquer, on viendra en aide aux malheureux d'une façon plus logique, plus conforme à leurs besoins et les forces ne seront plus éparpillées.

En terminant, le conférencier s'adresse à la générosité et au dévouement des dames qui ont toujours été à la tête des œuvres charitables et qui, dès les débuts du christianisme, furent les premières fondatrices des hôpitaux.

« Ce qu'elles ont toujours fait, dit-il, elles le feront encore ».

» En luttant pour la défense de la charité privée, nous luttons pour trois grandes causes qui nous sont particulièrement chères: pour Dieu, pour les pauvres et pour la patrie! »

Les applaudissements qui ont souvent interrompu le discours de M. Lallemand éclatent enthousiastes après cette conclusion.

M. Eugène Mathon se fait l'interprète de tous en remerciant l'éminent conférencier et l'assure que ses enseignements seront mis à profit, et la séance est levée au milieu de nouveaux applaudissements.

Chronique Locale

ROUBAIX

Une réunion du sous-comité de Roubaix-Tourcoing pour l'Exposition universelle de 1900, a eu lieu vendredi, à cinq heures, au siège de la « Société industrielle et commerciale », rue Neuve. En l'absence du président du sous-comité, M. Eug. Motte, retenu à Paris par les travaux parlementaires, c'est M. Eug. Jourdain, président de la Chambre de Tourcoing, qui présidait cette réunion dans laquelle ont été examinées les demandes d'admission recueillies dans la section de Roubaix-Tourcoing.

Il résulte d'ores et déjà de cet examen que cette section sera largement et très honorablement représentée aux grandes assises internationales de 1900 et que la réputation universelle de notre ville y sera de nouveau consacrée avec éclat.

Néanmoins le sous-comité a décidé d'entreprendre des démarches pour provoquer de nouvelles demandes afin de donner encore plus d'importance à cette manifestation de notre industrie.

Les demandes sont reçues au *Secrétariat de la Chambre de commerce*, local de la Bourse.

Une adresse de félicitations des Sous-officiers à M. Eugène Motte. — A l'occasion de la validation de M. Eugène Motte, la Société des anciens sous-officiers français lui a adressé, vendredi, le télégramme suivant:

« *Monsieur Eugène Motte, député,*
Palais-Bourbon, Paris.

» La Société des anciens sous-officiers français de Roubaix félicite son président d'honneur de l'énergie qu'il a déployée pour défendre son élection et l'assure de son plus sincère dévouement.

» HAGARD, président. »

Le concours de déclamation du 14 juillet. — Voici les titres des morceaux imposés pour le concours de déclamation du 14 juillet:

Section dramatique: La Terre des Aïeux.
Section comique: Les Tentations d'Antoine.
Comédie: Tue-le le premier.

La commission municipale des fêtes, d'accord avec les membres du jury, voulant donner satisfaction à tous les desiderata formulés par la voie des journaux, a décidé:

De porter de 200 lignes à 250 les morceaux en sujets libres; d'examiner s'il y a lieu de donner un concours d'honneur pour les « Hors-Concours » et les premiers prix des concours précédents. Sujet imposé: Chanzy.

Les inscriptions se feront à partir du dimanche 26 courant, chez le président du jury, M. Fréd. Germain, estaminet Lillois, rue du Chemin de Fer 45.

Afin d'occasionner le moins de dérangement possible, M. F. Germain sera dépositaire des morceaux imposés. Le règlement sera affiché ultérieurement.

Succès scolaires. — Nous sommes heureux d'enregistrer le beau succès des élèves des Filles de la Sagesse, rue de la Sagesse, à l'examen pour le brevet simple.

Cinq jeunes élèves présentées viennent d'obtenir leur diplôme avec d'excellentes notes. Ce sont Mlles Marthe Prouvot, Juliette Pillot, Marie Verspieren, Catherine Lecomte et Julie Leroux.

La Ruche Roubaisienne. — Le Conseil d'administration s'est réuni le 24 juin et a délibéré sur les affaires suivantes.

1° Admission de nouveaux sociétaires. — Plusieurs nouvelles demandes d'admission sont parvenues à la société pendant la semaine. Ces demandes sont agréées par le Conseil;

2° M. le Président explique au conseil l'entrevue qu'il a eue au sujet de l'accident qui est survenu au Cartigny; le conseil approuve en tous points ce qui a été explique dans le *Journal de Roubaix* en date du 24 courant, sous la signature de son président;

3° La société est informée, que pour toutes les constructions à venir, les murs séparatifs devront être de 34 centimètres, par application du règlement de voirie, cette règle étant applicable à toutes les constructions en général à édifier à Roubaix;

4° La Société donne autorisation de bâtir pour trois sociétaires ayant acheté leur terrain, Place de la Nation, et un autre boulevard Montesquieu;

5° Les travaux qui avaient été retardés au Blanc-Seau commenceront les premiers jours de la semaine prochaine;

6° Le Président annonce au Conseil que par arrêt du 17 juin courant la Cour d'appel de Douai a confirmé purement et simplement, le jugement du tribunal civil du 30 décembre 1897, qui a débouté M. Achille Dazin, ancien architecte de la Société pour le Cartigny, de ses demandes, fins et conclusions;

7° Le Conseil décide d'étudier la question de prêt sur titres sur les obligations de la *Ruche Roubaisienne*. Il verra à ce sujet divers établissements financiers de la ville.

L'Œuvre de la Bouchée de Pain et du Prêt du couchage. — Nous rappelons que c'est demain dimanche, qu'aura lieu le tirage des primes offertes aux souscripteurs de la saison 1897 98.

Une grande matinée populaire est organisée à ce sujet avec le bienveillant concours du *Choral Nadaud*, du *Broutteux* et de la *Grande Fanfare*.

Nul doute qu'avec de tels éléments et les prix modiques des places la salle sera comble.

Avis important: MM. les membres du comité sont instamment priés de se trouver à l'Hippodrome à onze heures et demie.

Société photographique de Roubaix. — Une excursion à la mer aura lieu pour les membres de la Société de Photographie, le dimanche 26 juin. En voici le programme: Départ à 6 h. 1/2 du matin, réunion à la gare; arrivée à Dunkerque à 9 h. 15, visite de la ville, bassins à flots, quais, écluse du Nord (la plus grande de l'Europe), ascension au phare, dîner à Malo-les-Bains, jardins de Rosendael, excursion en mer, musée, plage.

Coût du voyage, aller et retour, dîner compris, 10 fr. net. Les membres et leurs familles peuvent y prendre part.

Lundi 27 juin, à 8 heures 1/2, conférence sur la photographie en général, les trucs, tours de mains et procédés non décrits dans les dernières conférences.

BEURRE D'OOSTCAMP *le meilleur, frais tous les jours, à* **3.10** *le kilog, 13, rue du Bois. — Téléphone.*

Un amateur de mouchoirs. — Le fait de voler un mouchoir de poche n'est pas bien grave; certaine circonstance intervenant il peut le devenir facilement. C'est ainsi qu'un peigneron, âgé de 19 ans, demeurant rue de Jemmappes, 20, Gustave Coppens, a été arrêté pour ce seul fait.

Ce jeune homme se promenait vendredi matin, en compagnie de M. Houzet, rue de la Guinguette. Profitant d'un moment d'inattention de ce dernier, Gustave Coppens lui enleva prestement de la poche de son vêtement un mouchoir qui contenait, logée dans un nœud à la manière des campagnards, une somme de 13 fr., puis sous un motif futile, il s'esquiva.

Mais M. Houzet s'aperçut bientôt que son porte-monnaie improvisé avait déserté sa place. Flairant le vol il se mit à la poursuite du voleur supposé en criant: Au voleur!

Heureusement passait en ce moment l'agent de sûreté Bègue qui, ayant vu Coppens rentrer dans une maison voisine, vint l'arrêter.

Comme le peigneron n'était pas en possession de la somme disparue, des recherches furent faites qui amenèrent la découverte dans le cabinet de l'habitation de l'objet et de la somme volés. Gustave Coppens fut alors emmené au dépôt.

Et voilà comme quoi le vol d'un mouchoir de poche peut conduire en prison.

En diminuant! — Jadis, lorsqu'une dame voulait se procurer une montre de luxe, elle devait débourser une forte somme. Aujourd'hui, il n'en est plus de même, du moins dans le magasin situé au 46 de la rue de la Gare. Une splendide montre fantaisie miniature y est vendue pour 25 francs. Cette montre est une vraie merveille de bijouterie.

On y trouve aussi des réveils nouveau genre, très décoratifs, pouvant être très utilement placés dans une chambre ou dans un bureau, pour le prix de douze francs.

Ces divers articles sont des plus avantageux. Les personnes qui douteraient de leur valeur peuvent facilement s'en assurer en visitant le magasin.

Accident d'atelier. — Un dégorgeur, Gustave Dujardin, âgé de 19 ans, demeurant rue d'Arcole, à Croix, a eu l'index de la main droite pris dans l'engrenage de son métier, en voulant en retirer de la laine; il s'est fait une contusion.

M. le docteur Lepers, qui lui a donné les premiers soins, juge qu'un repos de quinze jours sera nécessaire au blessé.

Un enfant victime d'un grave accident. — Un groupe de jeunes enfants se livraient jeudi soir à leurs ébats, à proximité du domicile de leurs parents, rue de Ma Campagne, lorsqu'un accident vint attrister la petite bande joyeuse.

L'un des enfants, le petit Louis Duhamel, âgé de 6 ans, fit en courant une chute si malheureuse qu'il eut la cuisse droite fracturée.

Aux cris poussés par le pauvre petit on accourut à son secours et on le transporta chez ses parents, tandis que d'autres personnes allaient quérir M. le docteur Godefroy, qui s'empressa de venir soigner le blessé. Louis Duhamel a été admis, vendredi, à l'Hôtel Dieu.

Une voiture tamponnée par le car électrique. — Vendredi soir, vers six heures et demie, un grand rassemblement se formait dans la rue de la Gare, en face de la rue des Champs: le car électrique venait de tamponner un camion appartenant à MM. Motte et Blanchot, filateurs, rue de Babylone.

Le choc fut si violent que le véhicule fut poussé contre un réverbère qui fut brisé en partie ainsi que l'essieu d'une des roues de la voiture.

Les deux domestiques qui se trouvaient sur le siège, Léon Fourneau et Destreugne, reçurent le contre-coup du choc et tombèrent sur la chaussée. Heureusement, tous les deux en furent quittes pour une grande frayeur.

L'agent de service dans le quartier a rédigé un rapport.

Une trouvaille. — En revenant de l'école une petite fille, âgée de sept ans, Stéphanie Strems, dont les parents habitent rue des V[illegible], cour Delannoy, a trouvé une montre sur la chaussée. La brave enfant s'est empressée de déposer sa trouvaille au commissariat de la rue des Arts.

Les Messes du Dimanche 26 juin à Roubaix. — St-Martin: 5 h. 1/4, 6 heures, 7 h., 8 heur., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi. — Notre-Dame: 5 h., 6 h., 7 h., 8 h., 9 h. 1/2 (grand'messe) et 11 h. 1/2. — *Saint-Sépulcre*: 6 h., 7 h., 8 h., 9 h., 10 heures (grand'messe) et midi. — Saint-Rédempteur: 6 heures, 7 heures (pour les mères chrétiennes), 8 heures, 9 heures, 10 heures (grand'messe) et midi. — Saint-Jean-Baptiste: 6 h. 8 h., 10 h. (grand'messe). — Saint-Joseph: 5 h., 6 h., 7 h., 8 h., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi. — Sacré-Cœur: 6 h., 7 h., 8 h., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi. — Sainte-Elisabeth: 5 heures 6 h. (sermon en flamand), 7 h., 8 h., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi.

Croix. — *Musique municipale.* — *Œuvre de bienfaisance.* — On nous demande l'insertion ci-après: « Les membres de la musique municipale de Croix sont priés de se trouver au local de la société, chez M. Florent Kurtebize, dimanche prochain, 26 courant, à trois heures et demie très précises (petite tenue), pour une sortie dans le quartier du Torin. A sept heures du soir, un grand bal aura lieu dans la salle des fêtes, pour venir en aide à un sociétaire qui est veuf avec plusieurs petits enfants, l'entrée est de 50 centimes par personne, orchestre de vingt-cinq musiciens. »

— L' « *Union Chorale* », qui doit prendre part au festival de Dunkerque, dimanche 26 juin, prie ses membres honoraires et les amateurs qui désirent y participer de bien vouloir se faire inscrire au siège de la société chez *M. Florent Hurtebize, Grand'Place, s'ils* peuvent profiter de la réduction des prix.

— *Une lettre de M. le Préfet.* — M. Roger-Desplanque vient d'adresser à M. le Préfet du Nord une lettre dans laquelle il se plaint que les 3,700 kilogs de vieux plomb, provenant du kiosque gracieusement offert à la commune par M. Holden, aient été vendus à un brocanteur de Tourcoing, M. Suys, sans que lui, M. Roger, en ait entendu parler.

« Il s'agissait, ajoute M. Roger-Desplanque, de 3,700 kil. de plomb vendu, m'a-t-on dit, 32 fr. les 100 kil. que j'aurais été heureux de payer 35 fr. »

— *Union sociale et patriotique de Croix.* — Aujourd'hui samedi, à huit heures et demie du soir, chez M. Jean-Baptiste Derasse, cabaretier au Petit Riche, à l'Allumette, causerie par M. J. Noyelle, à l'occasion de la formation d'une sous-section à la limite. Les secrétaires des sections du Créchet et de l'Allumette se tiendront à la disposition des adhérents de l'Union qui désireraient payer leurs cotisations.

Sailly-les-Lannoy. — *Un jeune homme arrêté pour vol.* — *Dans la journée de vendredi, le garde-champêtre* Delannoy a mis en état d'arrestation un jeune homme de onze ans, Arthur Mille, qui aurait volé une montre en argent à un domestique de ferme et l'aurait ensuite vendue à un ouvrier étranger à la commune. Une enquête se poursuit à ce sujet.

Toufflers. — *Un écho de la ducasse.* — Un peigneur, Emile Hieritson, vient de porter plainte au sujet d'une rixe survenue le jour de la ducasse entre lui et plusieurs de ses camarades, et au cours de laquelle il aurait reçu des coups de couteau dont il porte une blessure. D'après un certificat médical, Hieritson est incapable de travailler pendant plusieurs jours.

Communications

« CHORAL NADAUD. » — La commission administrative du « Choral Nadaud » rappelle aux sociétaires la répétition qui aura lieu ce soir, à neuf heures un quart, en vue de l'exécution du lendemain dimanche. Le président d'honneur sera présent à cette répétition.

Rien de bon comme la fraise à la crème d'Oostcamp, **rue du Bois, 13**, (Téléphone). 36246

Pour les voyages à la mer, la fabrique d'articles de voyage **Soyez père**, à Lille, met en vente un choix immense de grandes malles, caisses à robes ou à chapeaux. La Maison se charge des réparations. 44083

LE MEILLEUR LAXATIF à employer en tous temps est assurément la **Pilule Savonneuse Boissy**. En s'émulsionnant dans l'intestin, elle agit très doucement sans occasionner ni coliques ni tranchées, aucune irritation ne persiste donc après son effet. Les personnes souffrant de l'estomac et du foie se trouveront bien de son usage. La boîte: **2 francs**, Pharmacie Delabaere, 51, rue d'Inkermann, Roubaix. 26135

ŒUFS FARIS, 13, rue du Bois, 13.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS depuis **3** fr. le cent. — IMPRIMERIE ALFRED REBOUX
AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

CONVOCATIONS

7e Section-Nord. — BUREAU DE LA RUE MONTAIGNE. — Samedi 25 juin, à huit heures et demie du soir, estaminet Lallemand, place Chaptal, réunion de groupe.

3e Section-Est. — BUREAU DE LA RUE DELEZENNE. — Samedi 25 courant, à huit heures du soir, estaminet César Delattre, au Sartel, réunion du 4e groupe.

5e Section-Nord. — BUREAU DE LA RUE TURGOT. — Samedi 25 juin, à huit heures et demie du soir, estaminet de la Basse-Masure, réunion du comité et des chefs de groupes.

5e Section-Est. — BUREAU DE LA RUE D'HEM. — Samedi 25 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet Hennau, rue de Lannoy, 455, réunion du quatrième groupe.

Chaussures Economie par la qualité. — Cordonnerie de luxe Boucau-Vereecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix.

WATTRELOS

Un lutteur indélicat. — Un athlète qui faisait l'ornement principal d'une arène établie à la ducasse de Wattrelos a disparu, emportant une charrette, qui appartenait à M. Baudrighien, débitant, Grand'Place, et un maillot qui était la propriété d'un lutteur du nom de Ferry.

Une enquête est ouverte, car s'il est permis aux athlètes de faire des poids, il leur est interdit, tout comme aux autres citoyens, de « faire » les charrettes et les maillots.

Les concerts d'été. — Nous avons donné hier le programme des morceaux que jouera demain, *sur la Grande-Place*, la Musique municipale.

L'Union chorale exécutera *Les Pionniers*, de Saintis, et *La Fenaison*, de Dard.

La Commission prie les sociétaires d'assister à la répétition de ce soir, samedi, à neuf heures. Présence indispensable.

« Union des Patriotes ». — *Réunion de la 4e section*, chez M. Louis Tuieffry (Bailleric), dimanche à 6 heures du soir.

Réunion mensuelle de la 1re section, café Delabye (Place), dimanche à 6 heures du soir. Les membres de la commission sont priés de se rendre au local une heure avant la réunion. — Communications diverses.

« La Patriote ». — Nous avons annoncé que la société de gymnastique la *Patriote se propose de prendre part* au concours de Boulogne-sur-Seine les 14 et 15 août.

On nous prie d'annoncer, au sujet de ce concours, que des carnets de souscription ont été remis aux gymnastes, qui sont chargés de les faire circuler, et que les personnes désireuses d'accompagner la *Patriote* pourront profiter de la réduction du prix de chemin de fer.

« Renaissance chorale ». — La commission prie tous les sociétaires d'assister à la répétition générale le dimanche 26 juin, à trois heures, au local: répétition des chœurs pour le festival de Dunkerque.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing: au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 2763

Démission d'un conseiller municipal. — On nous assure que M. Lemaire aurait donné sa démission de conseiller municipal et de membre de la commission administrative du Bureau de bienfaisance.

La gare. — *Cette question est actuellement à l'ordre* du jour à Tourcoing. Comme on l'a vu, la Compagnie du chemin de fer du Nord va dépenser pour le remaniement et la reconstruction de la gare une somme assez élevée, dont il faut déduire d'ailleurs la valeur des terrains de l'emplacement actuel que va lui payer la ville.

On ne lira pas sans intérêt, à ce propos, les détails suivants empruntés à une revue spéciale, *Engineering*, et qui montrent que nos voisins d'Outre-Rhin savent faire tous les sacrifices pour améliorer leurs gares et leur donner un aspect monumental:

« La gare de Wiesbaden aura coûté 30 millions de francs et deux des gares de Berlin, la gare de Stettin et celle de Silésie, coûteront chacune plus de 12 millions. De même, à Essen, à Crefeld et à Coblence, les anciennes gares ont été ou agrandies ou reconstruites et la dépense a été en moyenne de 7 millions 1/2 pour chacune d'elles. Mais la plus coûteuse est vraisemblablement celle de Dresde: la dépense prévue était de 42 millions 1/2, mais il parait que ce chiffre sera dépassé de quelque chose comme 60 à 70 pour 100.

» La gare de Francfort a coûté 43 millions 3/4; celle de Cologne, *plus de 30 millions; celle de Hanovre, 25 millions; celle de* Mayence, 22 millions 1/2, et celles de Dusseldorf et de Munich, 20 millions chacune.

» Les dimensions de quelques-unes de ces gares sortent tout à fait de l'ordinaire. A Francfort, il y a 18 quais couverts, sur une longueur de 200 mètres, par un triple hall, dont la longueur totale est d'à peu près 200 mètres; également; à Munich, il y a 16 quais couverts par 4 halls, la longueur totale est de 1[illegible] mètres et la largeur de 150 mètres. A Dusseldorf, il y a 10 lignes et le hall mesure 165 mètres de long sur la moitié environ de large. »

Succès scolaires. — Nous avons enregistré, il y a quelques jours, les succès remportés par les élèves du pensionnat de la Sainte-Union aux examens pour le brevet simple. Mais il est un détail que nous ignorions et qui a son importance: sur trois élèves présentées, *trois ont été reçues.*

Concours de l'Union sténographique de Tourcoing. — Le comité nous prie de publier l'avis suivant:

« Si vous voulez voir une exposition d'un genre tout particulier, entrez dimanche prochain dans la cour d'honneur de l'hôtel de ville, mise gracieusement, à l'occasion de son concours, à la disposition de l' « Union sténographique ». Vous y verrez les principaux travaux choisis parmi l'avalanche des compositions qui lui est arrivée de tous les points de la France et de l'étranger. *Ils sont vraiment remarquables et très intéressants*, même pour ceux qui ne connaissent pas la sténographie.

» Vous ne perdrez point votre temps, et vous ne risquez que d'y puiser le goût d'un art si utile, dont les hiéroglyphes ne sont pas aussi mystérieux qu'ils en ont l'air. La preuve en est qu'un enfant de dix ans un peu intelligent (vous en verrez venir des spécimens au concours) parvient en peu de temps à les déchiffrer et mieux encore à les reproduire.

» Encore une fois, allez voir cette exposition, vous en serez enchanté. »

Un déserteur de la marine allemande nommé Charles Hœnsen, âgé de 25 ans, s'est présenté vendredi matin au poste de police, demandant à contracter un engagement dans la légion étrangère. Cet homme qui est né à Wilhemshaven, est serrurier de son état. Il appartenait à la 2e division du chantier de la marine allemande, où il était chef chauffeur.

L'autorité l'a fait diriger sur Lille.

Les accidents du travail. — Deux teinturiers, Léopold Pollet, âgé de 21 ans, et Auguste Vandestienne, âgé de 14 ans, demeurant tous deux à Mouscron, ont été brûlés au bas des jambes par de l'acide sulfurique provenant d'une tourie qui s'est brisée.

M. le docteur Delgrange a fait un pansement et prescrit un repos de dix jours à Vandestienne et vingt jours à Pollet.

— Dans la salle des mécaniciens d'une filature de laines, un demi-ouvrier nommé Louis Lelièvre, âgé de 18 ans, étant occupé à percer une pièce de fer à la machine, a mis l'auriculaire de la main droite dans la fraise au moment où le foret traversait.

Le blessé, qui a reçu les soins de M. le docteur Vanneufville, *habite rue d'Anvers, 142. L'incapacité de travail* sera de quinze jours.

LE DRAME DU BLANC-SEAU. — Etat satisfaisant de la victime. — Dans la journée de jeudi, l'état de M. Vandebogaert avait inspiré quelques inquiétudes; M. Vandebogaert avait la respiration courte et difficile. Mais vendredi, ce malaise a disparu.

Une hémorragie interne s'était produite; c'était là la cause de la respiration difficile.

Mais, de l'avis même de M. le docteur Guidez, cette hémorragie n'aura pas de graves conséquences.

Le blessé souffre du ventre qui est encore gonflé.

Blanc-Seau. — *Chevaux emportés.* — Vendredi soir vers quatre heures et demie, le domestique d'un farinier conduisait son équipage en contournant le canal, le pont du Blanc-Seau étant en réparation. Arrivé près du pont Descat, le conducteur abandonna ses chevaux, qui pris de peur, on ne sait pour quelle cause, s'emballèrent tout-à-coup et prirent la direction du Blanc-Seau.

Dans leur course ils brisèrent un réverbère et un poteau télégraphique: ils furent arrêtés par des ouvriers travaillant au pont au moment où ils allaient se jeter dans le canal.

— *Certificats d'études.* — Mme Sion, directrice de l'école municipale de filles, avait présenté douze élèves aux examens du certificat d'études: toutes ont été reçues. Ce sont: MMlles Bohin, Delcourt, Deleplanque, Duplat, Franchomme, Godinne, Huwel, Lefebvre, Lemoine, *Meenws, Sanctorum et Verstraete.*

Mlle Duplat a obtenu le 1er prix départemental, Mlle E. Deleplanque le 3e.

MMlles Deleplanque, Franchomme, Lemoine et Sanctorum ont de plus obtenu la mention de dessin.

Mouvaux. — *Pour l'œuvre de l'hospice.* — A l'occasion de la fête de saint Jean-Baptiste, une personne généreuse a fait don de cinq francs pour l'œuvre de l'hospice.

Marcq-en-Barœul. — *La condamnation de Henri Samson.* — Nous avons, il y a quelques jours, relaté un attentat à la pudeur commis par un jeune homme de 21 ans, Henri Samson, sur une fillette de sept ans.

Samson est très mal noté; aussi s'est-il vu infliger par le Tribunal la peine sévère de deux ans de prison et 16 francs d'amende.

Roncq. — *Nomination dans la douane.* — M. Alfred Joly, lieutenant des douanes à Roncq, est nommé à la première classe de son grade à Boulogne-sur-Mer (P.-de-C.). Il est remplacé par M. Schildt, sous-lieutenant à Besançon.

— *Nomination d'un garde-champêtre.* — Par arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 21 juin courant, M. Jules Olivier, agent de police à Roubaix, est agréé comme garde-champêtre de cette commune, en remplacement de M. Xavier Wattel, *décédé le 10 mai dernier.*

— *Arrestations.* — La police de Roncq a procédé, jeudi, dans la soirée, à l'arrestation de Joseph Russchaert, âgé de 17 ans, marchand de légumes, demeurant 61, rue du Pont-Rompu, à Tourcoing, et de P. Vinckier, âgé de 22 ans, demeurant à l'estaminet du Pont-Rompu, à Tourcoing, deux des auteurs de la brutale agression dont a été victime M. L. Deleye, mercredi soir.

P. Vinckier, qui est un dangereux repris de justice, a déjà subi plusieurs condamnations.

Ils seront dirigés sur Lille samedi dans la journée.

— *Arrestations pour ivresse.* — Vendredi après-midi, M. Ségur, commissaire de police, a mis au violon trois ivrognes qui menaient grand tapage sur la voie publique, afin de calmer leur effervescence.

Linselles. — *Nécrologie.* — Jeudi est mort à Linselles, dans toute la force d'âge, un ecclésiastique dont pendant plusieurs années le zèle sacerdotal s'était exercé à Tourcoing.

M. l'abbé Alphonse Lefebvre a succombé à une maladie qui le minait depuis quelque temps déjà.

Né à Linselles en 1856, M. l'abbé Lefebvre avait donc 42 ans. Il fût ordonné prêtre en 1881 et nommé la même année vicaire de la paroisse Saint-Christophe, à Tourcoing. Il y a trois ans, l'autorité ecclésiastique le désignait pour remplir les fonctions d'aumônier au monastère de Notre-Dame des Anges; mais l'année dernière, son état de santé le forçait à résigner ces fonctions et à se retirer dans sa famille.

M. l'abbé Lefebvre était un digne et saint prêtre dont le souvenir restera dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

Les funérailles seront célébrées en l'église de Linselles, lundi prochain, à 9 heures 1/2.

LILLE

Ecole subdivisionnaire d'instruction de Lille. — Messieurs les officiers inscrits à l'école d'instruction sont informés qu'il n'y aura pas de séance le dimanche 26 *courant.*

Concerts & Spectacles

HIPPODROME ROUBAISIEN

Dimanche 26 juin, à onze heures du matin
(les portes seront ouvertes à dix heures et demie)

GRANDE MATINÉE POPULAIRE

ORGANISÉE POUR LE

TIRAGE DES PRIMES

offertes aux souscripteurs de l'œuvre de la Bouchée de Pain et du Prêt du Couchage, saison 1897-1898, avec le gracieux concours du

CHORAL NADAUD
(90 exécutants, sous la direction de M. V. MINSSART)

LE BROUTTEUX (Jules WATTEEUW)

LA GRANDE FANFARE
(70 exécutants, sous la direction de M. GADENNE)

ENTRÉES DE FAVEUR SUSPENDUES

PRIX DES PLACES		
	Loges et fauteuils.. ..	1 franc
	Pourtour............	0,75 c.
	Première galerie......	0,50 c.
	Deuxième galerie. ...	0,25 c.

Bureau de location chez M. Jubé, rue de la Gare.

Tourcoing. — *Concert public.* — La Musique municipale exécutera dimanche 26 juin 1898, à cinq heures du soir, sur la Place Thiers, les morceaux suivants:

1. Lallaing, allegro militaire, Chaulier; 2. Le Bal masqué, Verdi; 3. Danse Persane, Guiraud; 4. Ballet de Cléopâtre, Giorza; 5. Ouverture de concert, Massenet; 6. Rondo pour flûte, Doujon. — Des chaises seront mises à la disposition du public.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 24 juin 1898

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

Échos des élections à Roubaix

UNE SCÈNE SCANDALEUSE RUE DE LANNOY

Charles Deberghes, vingt-trois ans, ouvrier teinturier, demeurant à Roubaix, rue Lafontaine, cour Lefebvre, 7, est prévenu d'avoir, le 9 mai, porté des coups et fait des blessures au sieur Demeerler Pierre.

Les renseignements fournis sur lui sont médiocres; il n'a jamais été condamné.

L'huissier appelle les deux témoins cités: Pierre Demeerler et Monique Labens; cette dernière seule répond à l'appel de son nom.

Monique Labens, femme Hugues, 33 ans, marchande de *légumes, rue de Lannoy, 216, dépose donc des faits. Elle* était sur sa porte, entre 11 heures 1/2 et midi, le lendemain des élections, quand elle vit passer une voiture dans laquelle se trouvaient des partisans de M. Motte qui allaient lui offrir des bouquets et une couronne.

Demeerler venait dans une autre voiture, criant lui aussi: « Vive Eugène Motte! » A ce moment un individu se détacha d'un groupe, c'est Deberghes, et tout en s'écriant: « Tu dis: Vive Motte! tu n'es qu'un voyou! » porta à Demeerler un coup de tête dans l'estomac. Les autres se ruèrent aussi sur lui (il n'a pas été possible de les reconnaître). Deberghes tira un couteau de sa poche, mais on put l'empêcher de s'en servir.

M. le Président lit ensuite la déclaration de Augustine Cattoire, 21 ans, bobineuse, rue Lafontaine, qui a vu le groupe des collectivistes sortir du cabaret Wyckart; les uns se précipitèrent sur le drapeau, d'autres sur le bouquet et la couronne, d'autres enfin sur Demeerler. C'est elle qui retira le blessé de leurs mains, à moitié évanoui.

Puis il fait connaître au tribunal la déposition de la victime, Pierre Demeerler, 62 ans, cabaretier rue de Lannoy, 447.

« Vers onze heures et demie du matin, dit le plaignant, je retournai chez moi en voiture, le long de la rue de Lannoy, lorsque arrivant près de la rue du Tilleul, je fus rejoint par une voiture dans laquelle se trouvaient plusieurs personnes allant porter à M. Motte des bouquets et une couronne. Elles criaient: Vive *Motte!* moi aussi je criai Vive Motte! A ce moment un individu vint sur moi, me traitant de voyou. Je lui répondis: Tais-toi, gamin! à peine avais-je dit un mot, qu'il me portait un coup violent à l'estomac, et, saisissant un couteau, il me frappa à la tête. Cet individu est bien Charles Deberghes. »

M. le Président admoneste sévèrement le prévenu: « *Ces gens portaient des bouquets à M. Motte; qu'est-ce* que ça vous regarde? Laissez-les porter ce qu'ils veulent! Ça n'est pas votre affaire; ils sont bien libres de voter pour qui ils veulent, je suppose... Et d'ailleurs, il est probable que si votre candidat avait été élu, vous en auriez fait autant, et vous n'auriez pas admis qu'on vous en empêchât, n'est-ce pas? »

Puis, le tribunal prononce son jugement, condamnant Charles Deberghes en un mois de prison; mais, en raison de l'absence de condamnations antérieures, il lui fait application de la loi Bérenger.

UNE BAGARRE RUE DES LONGUES-HAIES

Cette fois, c'est une femme, Augustine Lerouge, 32 ans, lessiveuse à Roubaix, 196, rue des Longues-Haies, qui vient répondre d'un délit de violences.

Elle suivait un groupe de manifestants qui criaient: Vive Guesde! et qui se prirent de querelle avec des patriotes. Elle ne voulut pas rester en arrière, et, voyant M. Charles Defretin, conducteur de pain à la coopérative l' « Union », qui stationnait devant cet établissement, elle lui lança des briques, du crottin de cheval, et alla même jusqu'à le frapper, le saisissant par le devant de sa chemise. Le médecin a constaté à la figure la trace des coups reçus. Cela se passait le 9 mai.

Le témoin spécifie bien qu'elle l'a menacé de le tuer parce qu'il faisait partie de l' « Union ».

Augustine Lerouge est mal notée: *ivrogne, débauchée*, violente, exaltée, dit le commissaire de police, et elle le prouve bien à l'audience où elle se démène comme une possédée, injuriant le témoin. M. le président est obligé de dire à ce dernier:

« Si elle vous injurie encore, allez trouver aussitôt le commissaire de police, vous entendez? — Oui.

— Et vous aussi vous entendez, femme Lerouge? — R. Oui, allez, je saurai bien le faire marcher... (Hilarité).

Et elle reçoit aussi très mal les observations de M. le Président qui lui dit qu'elle n'a qu'à laisser les électeurs se battre entre eux.

En définitive, elle est condamnée à un mois de prison.

Aussitôt elle s'écrie: « Je ne peux pas avoir la loi Bérenger? »

M. le Président. — Non, vous êtes trop mal notée à tous les points de vue.

* *

UN ACCIDENT MORTEL A L'USINE DUVILLIER A TOURCOING. — Le jugement devait être rendu à l'audience d'aujourd'hui, mais M. Hermary, juge suppléant, qui avait siégé dans l'affaire, étant absent, la sentence ne sera connue qu'à une prochaine audience.

ACCIDENT D'USINE. — M. Edouard Six, 38 ans, manufacturier, rue du Château, à Roubaix, est poursuivi pour blessures par imprudence. Le 30 octobre dernier, les machines ne fonctionnant pas toutes, un jeune employé de 16 ans, Arthur Delmotte, était envoyé par le directeur à l'atelier de préparation des caisses: il fut blessé, on ne sait trop comment, par le monte-charges, dit-il.

M. Gillet, inspecteur du travail, relève l'imprudence dans ce fait que les portes du monte-charges n'étaient pas retenues fermées par un dispositif spécial de sûreté.

Mais d'un autre côté, il est établi que l'enfant ne devait pas toucher à ce monte-charge et qu'il y avait un avis le recommandant; que d'un autre côté, M. Six était étranger aux ordres de son contremaître. En outre, il n'est pas clairement apparu que l'accident soit arrivé comme le raconte l'ouvrier, et M. Six dit en effet que quelques jours après, le 30 octobre, voyant Delmotte blessé à la main, il lui demanda: « Vous vous êtes blessé! » — Oui, *répondit-il, chez moi!* »

M. Six est acquitté.

MENDIANTE RÉCALCITRANTE. — Sophie Delhaye, 46 ans, journalière à Roubaix, mendiait le 20 juin dans la Grand-Rue, avec un cul-de-jatte; l'agent Calonne, la voyant en complet état d'ivresse, voulut l'emmener au poste; elle le traita de vaurien et de fainéant. Un mois de prison et 5 francs d'amende.

AU TISSAGE DEFRENNE-DUPLOUY, à Anstaing, le 23 mai, Germain Rasselle, 33 ans, tisserand à Roubaix, rue Blanchemaille, voulant entrer avec un litre de bière, la concierge, Coralie Decottignies, essaya de l'en empêcher, elle fut rossée d'importance.

Par défaut, Germain Rasselle attrape six jours de prison.

LOGEURS INDÉLICATS. — Gustave Despregelaere et Jeanne Hapers, logeaient chez Mme veuve Catteau, rue de l'Ermitage, à Roubaix; ils sont partis avec divers ustensiles de ménage qui ne leur appartenaient pas: quatre mois de prison par défaut à chacun.

— Quatre mois, également par défaut, à Auguste Vanden Eyden, qui a volé une chaîne et une alliance en or, à M. Henri Dumortier, cabaretier, rue de Belfort, à Tourcoing, chez qui il demeurait.

AFFAIRES DIVERSES. — Jeanne Decraene, coups et outrages aux agents, 1 mois de prison par défaut. — Emile Meelaerts, 34 ans, colporteur, à Chéreng, abus de confiance, 1 mois de prison par défaut. — Pierre Vlamynck, 1 mois également par défaut pour le même délit.

Jules Delcourt, vingt-deux ans, apprêteur à Roubaix, rue Franklin, 119, fraude de 30 kilogs de café vert et de 300 grammes de tabac, valeur totale 160 francs, le 21 juin, vers dix heures et demie du soir, à Leers, vingt jours et 500 francs. — Léon Verplanck, dix-neuf ans, teinturier à Roubaix, 2, rue des Parvenus, fraude de 100 kilogs de café et de 75 kilogs d'allumettes, valant 333 francs, en compagnie de trois inconnus fugitifs, le 21 juin, à minuit et demi, au « Trou Déca », territoire de Roubaix, trois mois et 500 francs.

Quinze jours et 5 francs à Auguste Pellier, 48 ans, tisseur à Roubaix, pour outrages à l'agent Bataille, et ivresse manifeste, le 20 juin, rue Solférino, à 7 heures du soir.

Jules Gosset, 52 ans, couvreur à Fretin, 15 jours pour mendicité et vagabondage à Fiers. — Aline Cappelle, acquittée du chef d'outrage public à la pudeur, 5 francs pour ivresse.

Quatre mois de prison par défaut à Charles Clément, 37 ans, ouvrier peintre pour vol d'une montre aux époux Cracco, rue du Bois, à Lys-lez-Lannoy.

VÉLO en BOIS d' « HICKORY », cadre sans raccords, Elasticité Extra. Solidité garantie. Essai gratuit. *P. LARUE*, 13, rue Nationale, LILLE. 32425—43336

NORD

Fourmies. — *Un grave accident.* — Lundi, Armand Bocquillon, âgé de 28 ans, apercevant un fusil au pied d'une haie le prit par le canon pour se frayer un passage. Malheureusement le coup partit et le malheureux reçut la charge dans la cuisse gauche. Son état est assez grave.

Une chute mortelle de bicyclette au Mont des Cats. — Jeudi matin, un cycliste qui s'était rendu au Monastère des Trappistes du Mont des Cats, descendait la côte à une allure vertigineuse. L'imprudent jeune homme avait abandonné les pédales et reposait les pieds sur la fourche de sa machine. En voulant éviter un passant qui se trouvait sur son chemin, le malheureux fut précipité dans un fossé avec une telle violence qu'il se brisa la colonne vertébrale. On ne releva qu'un cadavre. Une enquête est ouverte sur ce terrible accident.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 24 juin. — Gabrielle Deleu, rue de Tourcoing, cour Maton, 7. — Marcel Rissen, rue de Blanchemaille. — Julien Collette, rue des Longues-Haies, cour Mulliez, 2. — Emile Rosseeuw, rue Blanqui, 28. — Georges Gilman, rue des Filatures, cour Cornil, 4. — Marcel Rouyer, rue Saint-Jean, 3[illegible]. — Jean Deleplère, rue de Blanchemaille. — Albert Dupriez, rue de l'Alma, 132.

Déclarations de décès. — Adèle Carbon, 16 ans, rue des Sept-Ponts, cour Wattel, 6. — Eugène Hubert, 7 mois, rue de l'Epeule, cour D'Halluin, 7. — J.-B. Harri, 73 ans, hospice civil.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 24 juin. — Jean Petit, rue de Rome. — Léon Lavergne, rue des Archers. — J.-B. Wattel, rue Droulers-Prouvost. — Raymond Dhalluin, rue d'Alger. — Fernand Catoire et Célina Vanhoutte, à la Maternité. — Raymonde Vanbenelte, rue du Petit-Village. — Albert Merlier, rue de Menin. — Marie Leman, rue de la Latte. — Jules Vandeputte, rue Dugay-Trouin. — Gabrielle Desrumaux, rue de Gand.

Déclarations de décès. — Juliette Delemasure, 78 ans, rue du Jura. — Rosalie Verbeke, 75 ans, sans profession, place des Phalempins. — François Dendievel, 44 ans 7 mois, employé de commerce, place Thiers, 24. — Félicité Dobit, 2 jours, rue Descartes. — Mathilde Leclercq, 1 an 5 mois, rue Marlière. — Louis Gillis, 79 ans, sans profession, rue de Menin, 112. — Joséphine Seynave, 31 ans, sans profession, rue Droulers-Prouvost, 2.

HALLUIN. — Déclarations de naissances du 24 juin. — Néant. — Déclaration de décès. — Henri Cau, 66 ans, Mont.

MENIN. — Déclarations de naissances du 23 juin. — Marie Vaucoillie, Courtrai, 3. — Décès. — Marie Vanhoutte, 10 mois, porte de Bruges, 131. — Marie Liereus, 3 mois, rue des casernes, 4[illegible]. — André Détailleur, 1 jour, rue des Métiers, 57. — Vandenbussche, mort-né, avenue de la *Ferme*, 44. — *Pierre* Dejonghe, 79 ans, rue de Mouscron, 19.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LORTHIOIS-LEURENT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jules-Liboire LORTHIOIS, membre du Tiers-Ordre de Saint-François, manufacturier, époux de Dame Jeanne LEURENT, décédé à Tourcoing, le 23 Juin 1898, à l'âge de 56 ans et 2 mois, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 25 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 5 h. 1/2, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 27 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Dragon, 40, à 10 h. 1/4.

BELGIQUE

Jemappes. — *Une grève dans une coopérative socialiste.* — La grève qui s'était déclarée à la coopérative socialiste de Jemappes est finie. On ignore sur quelle base l'entente s'est faite, mais on affirme que l'un des grévistes, conseiller communal, a été remercié sans autre forme de procès.

Mouscron. — *Une tentative d'incendie.* — *Descente du parquet.* — Le parquet de Courtrai, représenté par MM. Vandenbossche, substitut du procureur du Roi, Pringiers, juge d'instruction, et Boutters, greffier, est descendu vendredi après-midi, à Mouscron, par le train de trois heures. Ces messieurs, accompagnés de M. Strypstein, commissaire de police, se sont rendus au hameau de la Marlière, où est située la ferme assez importante de M. Clovis Renard, cultivateur, au préjudice duquel une tentative d'incendie avait été commise il y a peu de jours.

Voici les faits: Vers onze heures trois quarts du soir, Arthur Dejonkeer et un de ses camarades aperçurent, en rentrant chez eux, une épaisse fumée qui sortait de la *grange de M. Renard.*

Ils donnèrent aussitôt l'alarme, et, avec l'aide du fermier, ils parvinrent, *après quelques efforts, à éteindre le* foyer de l'incendie.

M. Strypstein, *commissaire de police, mis au courant* des faits, se rendit le lendemain sur les lieux, et procéda à une enquête. Il trouva aux abords de la grange, 14 allumettes chimiques à moitié consumées et apprit qu'au moment où le feu avait été aperçu, trois ou quatre individus avaient été vus s'enfuir à travers les champs; mais il fut impossible de les reconnaître.

Heureusement que l'incendie a été découvert à temps, car la grange qui est complètement couverte en chaume, était remplie de paille et contenait en outre plusieurs instruments aratoires en bois. Au moment de l'arrivée de Arthur Dejonkeer et son ami, le bas de la porte et une botte de paille commençaient à flamber; et nul doute que, peu d'instants plus tard, la ferme serait devenue entièrement la proie des flammes.

Le parquet après avoir interrogé plusieurs témoins est reparti à Courtrai par le train de six heures. Les auteurs de cet acte criminel sont activement recherchés.

Menin. — *La ducasse annuelle.* — C'est dimanche prochain, 26 juin, que s'ouvrira la ducasse annuelle qui, cette année, promet d'être des plus brillantes.

De nombreux établissements forains se dressent déjà sur la Grand'Place et sur la place du Marché, et la grande procession ayant lieu dimanche prochain, les forains peuvent espérer faire bonne recette si le temps est favorable.

CHOSES ET AUTRES

Simplicité.

M. Prudhomme, accompagné de son jeune rejeton, admirait hier le cygne du Luxembourg.

— C'est-y une oie, dis papa?

— Non, mon fils, c'est un cygne, « cette girafe immaculée des ondes »

* *

A la cour d'assises.

Une atroce mégère est accusée d'avoir tenté de brûler vif son mari pendant son sommeil.

— A quel mobile avez-vous obéi? demande le président.

— Au plus naturel par le temps qui court: je voulais avoir mon brevet de chauffeuse.

— Alors, conclut le président qui aime à plaisanter, vous n'obéissiez plus à un mobile; vous aspiriez à un automobile.

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE POUR DAME

La plus jolie, la plus avantageuse machine de dame est sans contredit la merveilleuse et célèbre **Columbia Hartford** avec le frein, garde-boue, garde-jupe, etc., *pour le prix incroyable de 275 francs!! garantie.* Voyez-là plutôt à l'étalage du magasin de M. Lempire, 16 ter, boulevard de Paris. On ne peut trouver rien de comparable nulle part.

SPORTS ATHLÉTIQUES

RACING-CLUB ROUBAISIEN. — Devant les résultats obtenus par Salomon à la réunion d'entraînement de dimanche dernier, la commission de courses à pied et jeux athlétiques du R. C. R. a décidé de l'envoyer demain dimanche à Paris, pour y disputer les championnats de France. Il prendra part aux épreuves du lancement du poids et du disque, du saut en hauteur et du saut à la perche.

Salomon, accompagné de plusieurs membres du Racing, quittera Roubaix ce soir.

Inutile d'ajouter que tous nos vœux suivront le vaillant recordman qui défendra contre les plus forts athlètes de France la haute réputation sportive de Roubaix et de sa société.

Des dépêches, annonçant les résultats, seront affichées à la « Brasserie Terrasse. »

Notre envoyé spécial nous enverra, dimanche soir, un compte-rendu détaillé qui paraîtra dans notre édition de lundi.

SPORT PÉDESTRE

ROUBAIX. — *Dans sa dernière réunion générale*, l'Union des sociétés professionnelles des sports athlétiques de France a accepté la demande d'affiliation des sociétés pédestres de Roubaix « le Club routier et le Sport pédestre roubaisien ».

Elle a, de plus, décidé de les charger de former le Comité régional du Nord de l'Union des sociétés professionnelles de sports athlétiques. En conséquence les sociétés du Nord qui désireraient faire partie de l'U. S. P. S. A. sont priés d'en faire la demande au Comité régional ayant son siège chez M. Alph. Gerniers, 33, rue St-André, à Roubaix.

Le Comité se tient à la disposition des intéressés pour les renseignements qui leur sont nécessaires.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

TOURCOING. — La société « La Rapide » établie chez M. D. Pottié, rue de Menin, 198, organise pour le dimanche 3 juillet un concours sur Chartres, avec 100 francs de prix d'honneur, plus 10 francs au premier pigeon vainqueur et 15 francs à la première série de 3 pigeons désignés. Mise 1.75 c. dont 0.75 c. donnant droit à jouer les prix d'honneur.

TIR AUX PIGEONS

CROIX. — Arrêt du car, Grand'Place, chez Thorel « Au Brocanteur », rue Mirabeau. Dimanche 26 juin 1898, grand tir aux pigeons, il y aura deux tours complet, un franc de prime par mise. Prix de la mise 1 franc; le tir est couvert. Des fusils et cartouches seront à la disposition des amateurs. Le tireur sera responsable des accidents qu'il pourrait occasionner. 36574d

TIR A L'ARC A LA PERCHE

ROUBAIX. — Société St-Sébastien. — Tir à l'arc à la perche, offert par la dite société, établie chez M. Louis Dewispelaere, rue d'Hem, en face de la perche, 500 fr. de prix, le dimanche 26 juin 1898. Il y aura 7 prix d'honneur comme suit: 1er prix, le coq, 100 francs; 2e et 3e, chacun 50 fr; 4e et 5e, chacun 25 fr.; avant dernier abattu, 10 fr.; dernier abattu, 15 fr.; 45 petits oiseaux à 5 fr., 225 fr.

Les pelotons seront composés de six tireurs, la mise sera de 5 fr. 50. Les inscriptions se feront jusqu'à 1 h. 1/2, le tirage au sort des pelotons immédiatement après. Le tir commencera à 2 heures très précises jusqu'à 6 heures 1/2 du soir. Le tour commencé sera achevé. Une boîte de savon fin sera offerte par un des membres de la société à celui qui abattra le coq. Répondre à cette invitation sera donner une preuve de sympathie pour la société.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est l'intermédiaire le plus naturel, le plus modeste et le plus économique entre la production et la consommation.

BIBLIOGRAPHIE

UN LIVRE UTILE

La première livraison du nouveau *Dictionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la Banque* a récemment paru à la librairie Guillaumin. Cette livraison permet d'apprécier les services que l'ouvrage est appelé à rendre, et à voir la façon dont il est conçu et traité, on peut affirmer qu'il atteindra le but que se sont proposés ses éditeurs.

Lorsqu'il y a près d'un an, la librairie Guillaumin a annoncé qu'elle allait entreprendre la publication du Dictionnaire du commerce et qu'elle en avait confié la direction à MM. Yves Guyot et Arthur Raffalowich, elle fit connaître que son intention était d'offrir au public un ensemble de renseignements précis, d'ordre pratique, groupés avec méthode, non pas un ouvrage de doctrine ni de discussion, mais un guide sûr, qui pût être consulté par les négociants, les industriels, les banquiers, en un mot par tous les hommes d'affaires, aussi bien que par les gens d'études.

Dans la pensée des éditeurs, le Dictionnaire devait fournir des indications d'une rigoureuse exactitude sur les diverses matières qui y seraient traitées, contenir une analyse sommaire de la législation, utiliser avec discrétion les statistiques officielles, rapprocher ce qui se passe en France des faits constatés à l'étranger, éviter les développements purement historiques ainsi que les controverses théoriques, bref être rédigé de manière à devenir un outil de travail entre les mains des commerçants, des banquiers, des industriels.

Ce programme avait été préalablement soumis à l'examen d'un comité composé d'hommes dont le nom fait autorité soit dans la science, soit dans les affaires, et ils l'avaient pleinement approuvé. Forts de leur assentiment, MM. Yves Guyot et Raffalowitch se mirent à rechercher et ils ne tardèrent pas à trouver des collaborateurs. Ils distribuèrent le travail entre eux, en se préoccupant de confier chaque article à un rédacteur qui, par son expérience et ses connaissances personnelles, fût déjà maître du sujet qu'il aurait à exposer.

Mais la mise en train d'une œuvre aussi considérable que l'apparition d'un dictionnaire qui comportera deux volumes de chacun douze à treize cents pages à deux colonnes, n'est pas, comme l'on dit, une petite affaire. Elle exigeait une soigneuse et lente préparation. Il fallait en outre que les deux directeurs se livrassent à un travail de révision sans lequel il n'y aurait eu dans l'ouvrage ni unité de vues, ni proportions dans ses différentes. Il importait enfin que la première livraison ne parût pas avant qu'ils ne fussent certains que les autres la suivraient à de courts intervalles. Pour tous ces motifs, il n'y a pas lieu de s'étonner que plusieurs mois se seraient écoulés avant qu'elle n'ait vu le jour.

Dans ses 160 pages elle contient plus de quarante articles, qui tous, malgré leur concision, sont suffisamment complets et renseignent le lecteur sur ce qu'il a intérêt de savoir. Quelques-uns de ces articles, à raison de l'importance de la matière à laquelle ils sont consacrés, ont un certain développement. Nous citerons, notamment, ceux sur l'accaparement, les accidents du travail, l'acier, les aciéries, les admissions temporaires, les affrètements, les agents de change, l'agriculture, l'alcool, l'Algérie. La plupart sont précédés d'un sommaire qui, d'un regard, permet de se rendre compte si l'on trouvera dans l'article le renseignement dont on a besoin. Lorsqu'ils sont consacrés à une ville ou à un pays, par exemple à Alexandrie ou à Aden, à l'Afghanistan ou à l'Alaska, ils indiquent quelles sont la population, les principales branches de l'industrie ou du commerce, les importations et les exportations, les monnaies et les mesures en usage, les lignes de paquebots et de chemins de fer, etc.

Signalons, en terminant, que la typographie est soignée, et que les caractères employés, quoique fins, sont d'une lecture facile. Aussi nous parait-il y avoir grandes chances pour que le *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque* rencontre, auprès des hommes engagés dans les affaires, le même succès qu'a obtenu, il y a une quarantaine d'années, le Dictionnaire universel du commerce et de la navigation, qu'avait édité la maison Guillaumin, et dont les trois éditions sont depuis longtemps épuisées.

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le Courrier de la Presse, fondé en 1889, 21 boulevard Montmartre, à Paris, par M. A. Gallois, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les journaux du monde sur n'importe quel sujet. — Le *Courrier de la Presse* lit 6,000 journaux par jour. 39250

Le « Messager » du Dimanche est le journal hebdomadaire belge le plus répandu. Sa publicité est de tout 1er ordre. Prix d'annonces 0.40 c. la petite ligne. Envoi gratuit d'un n° spécimen. Abonnement 5 fr. 60 l'an. Le *Messager du Dimanche* contient 8 pages de textes; il donne un résumé de tous les faits politiques de la semaine, des chroniques artistiques et agricoles. C'est le journal hebdomadaire le plus complet. Pour tout ce qui concerne la publicité du *Messager du Dimanche*, s'adresser au bureau du journal à M. L. Niset, fermier des annonces, 4, Impasse de la Violette, Bruxelles. 4519—41696

PAR ORDRE DE LA FACULTÉ

La science est brutale comme la justice et ses jugements sont sans appel à tous les estomacs délicats elle interdit le chocolat ordinaire, funeste à la digestion, mais elle a rendu hommage définitif au Cacao van Houten, à l'incomparable aliment qui charme le goût, nourrit sans fatigue et, malgré ses qualités multiples, constitue le plus économique et le plus rapide des déjeuners.

On s'explique aisément l'enthousiasme des familles qui, tous les matins, trouvent tant de vertus dans une tasse d'excellent chocolat préparé d'une seule cuillerée à café de Cacao van Houten. 41634d